

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 Février 2026



16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	11
Conseillers présents :	7
Pouvoirs :	0
Voix délibératives :	7

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, le Bureau Communautaire, dûment convoqué le 09 Février 2026, s'est réuni, à 17h00, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, au Siège de la Communauté de Communes du Minervoïs au Caroux à Saint Pons de Thomières

Étaient présents : Jean ARCAS ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Catherine LISTER ; Luc LOUIS ; Thérèse SALAVIN ; Catherine SONZOGNI

Ayant donné pouvoir :

Étaient absents : André ARROUCHE ; Jean-Pierre BARTHES ; Franck LIGNON ; Sylvie MIQUEL

A été élu secrétaire de séance : Catherine SONZOGNI

Délibération n° : 2026.02.19/030

Objet : Demande de subvention d'investissement – RPE

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervoïs au Caroux et notamment sa compétence Petite Enfance ;

VU la délibération n° 2025.06.12/088 du 12 Juin 2025 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire pour solliciter toutes les subventions d'investissement pour les projets et actions de l'intercommunalité et conclure les conventions de financement afférentes ;

CONSIDERANT que les fonds locaux de la CAF offrent une aide à l'investissement pour les RPE notamment pour le maintien ou l'adoption d'équipements et services ;

CONSIDERANT que les subventions d'investissement accordées au titre des Fonds locaux de la CAF sont plafonnées à hauteur de 80% des dépenses subventionnables et réelles ;

CONSIDERANT qu'afin de maintenir un accueil de qualité et de préserver le service, il est nécessaire de renouveler le matériel informatique du Relais Petite Enfance ;

Le plan de financement prévisionnel (HT) est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Ordinateur portable	1 000,00 €	CAF de l'Hérault (Fonds locaux)	640,00 €
		Autofinancement	360,00 €
TOTAL Dépenses	1 000,00 €	TOTAL Recettes	1 000,00 €

Le Bureau Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ (7 POUR)**

- **Valide** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter auprès des services de la CAF de l'Hérault une aide financière à l'investissement dans le cadre des Fonds Locaux pour le Relais Petite Enfance à hauteur de 640,00 € pour l'année 2026 ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance
Mme Catherine SONZOGNI



Le Président
M. Patrick CABROL